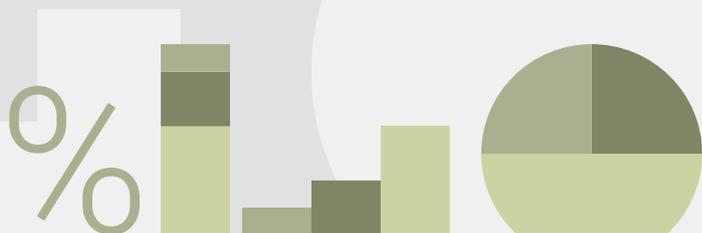


Actualités OFS



14 Santé

Neuchâtel, septembre 2020

Statistique des services de santé

Personnel de santé en 2018: répartition territoriale de l'activité et de la rétribution

Les régions urbaines sont associées à une densité de personnel de santé plus importante que les zones rurales. Les régions abritant un hôpital d'envergure cantonale ou supra-cantonale concentrent une forte densité aussi bien de médecins hospitaliers que de médecins actifs en cabinet médical et centre ambulatoire. La répartition spatiale du personnel soignant est en comparaison plus homogène, ce qui correspond à un effet de complémentarité entre l'activité des différents fournisseurs de prestations. En particulier, l'aide et les soins à domicile sont davantage concentrés dans les régions latines et les principales régions urbaines. En terme de rétribution des fonctions, en 2018 l'équivalent de 1000 francs par habitant est revenu aux médecins et 1300 francs au personnel soignant.

La présente publication propose un portrait de la répartition territoriale de l'emploi et de la rétribution associées aux deux grandes catégories de fonction de santé que sont le personnel médical et le personnel soignant. En terme de représentativité,

l'activité des principaux fournisseurs de prestations est couverte: hôpitaux, cabinets médicaux, centres ambulatoires, institutions médico-sociales et aide et soins à domicile (voir encadré E1).

Ci-après, la densité de personnel et la rétribution, définie comme le salaire versé aux employés ou le profit revenant à l'entrepreneur en raison individuelle, sont dessinées au niveau des régions en primes de l'assurance obligatoire (CF également encadré E1).

1 Répartition de l'emploi

1.1 Médecins

La distribution des équivalents plein-temps (EPT) de médecins en fonction du nombre d'habitants laisse apparaître une concentration plus importante dans les zones urbaines (G1). Le tableau T1 montre en effet la forte variation d'emploi entre régions selon la typologie urbain-rural de commune. D'une moyenne de 31,1 EPT

Densité moyenne de l'emploi par type de commune

T1

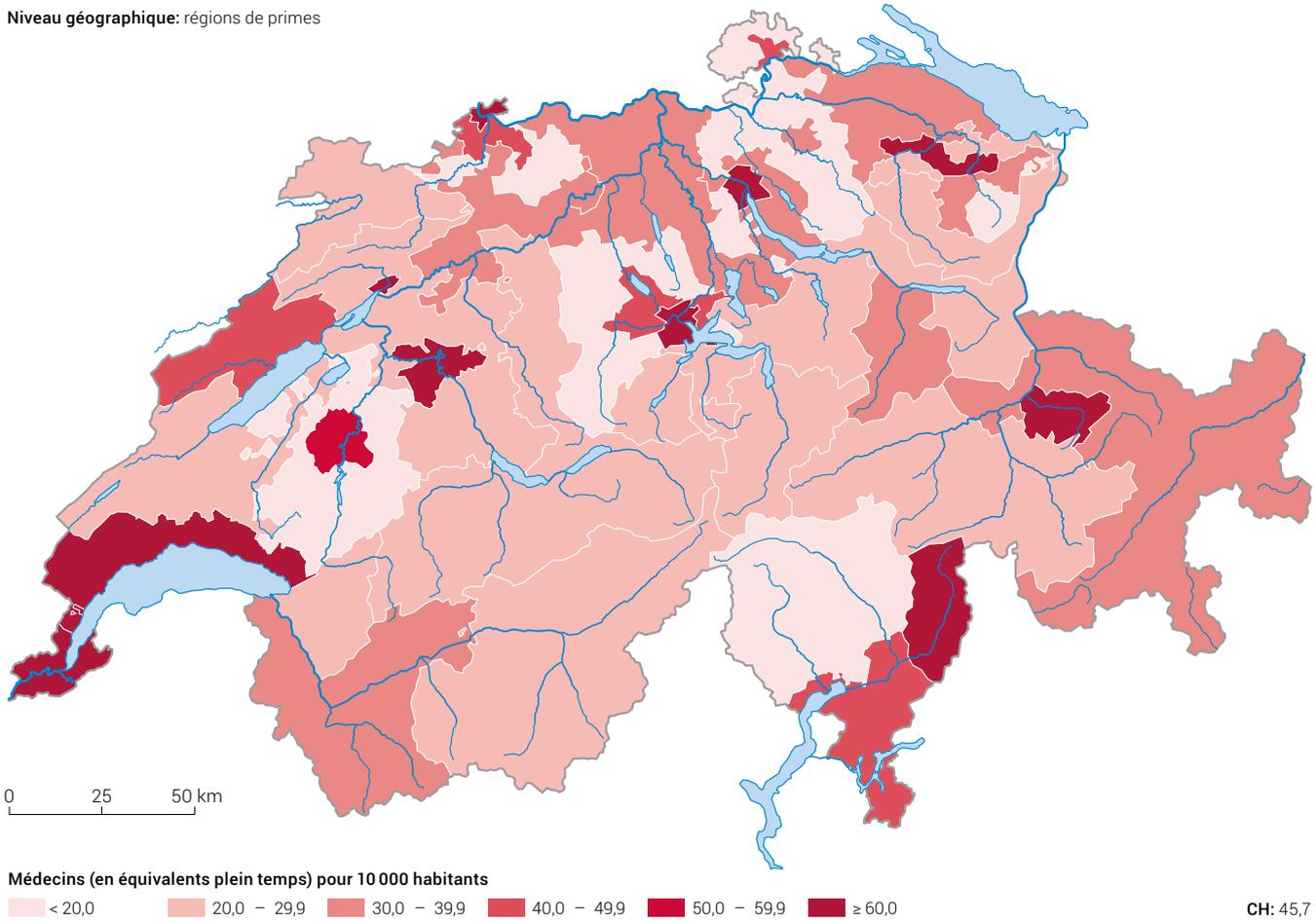
Type de communes	Nombre de communes au 31.12.2018	Population résidente au 31.12.2018 (moyenne par commune)	Médecins (EPT/10 000 habitants)			Soignants (EPT/10 000 habitants)			
			Total ¹	Hôpitaux	Cabinets médicaux	Total	Hôpitaux	Inst. médico-sociales	Soins à domicile
Total	2 222	3 845	14,3	7,0	7,3	90,3	28,7	49,8	11,8
Urbaines	482	11 163	31,1	16,0	15,0	142,0	54,0	62,0	26,1
Intermédiaires	575	3 141	14,2	6,7	7,4	100,9	30,1	58,4	12,4
Rurales	1 165	1 166	7,5	3,4	4,0	63,7	17,6	40,5	5,6

¹ La différence entre le total et les rubriques Hôpitaux et Cabinets médicaux correspond aux médecins travaillant en EMS (100 EPT en Suisse en 2018).

Densité des médecins, en 2018

G 1

Niveau géographique: régions de primes



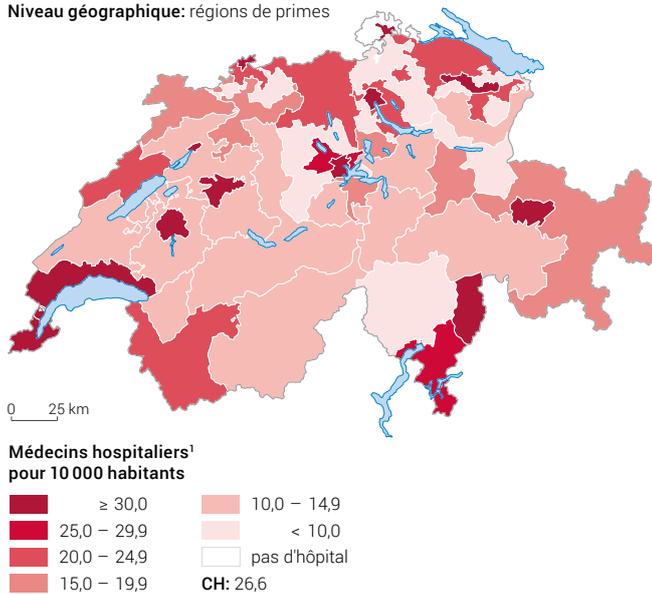
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Densité des médecins actifs en milieu hospitalier, en 2018

G 2

Niveau géographique: régions de primes



¹ en équivalents plein temps

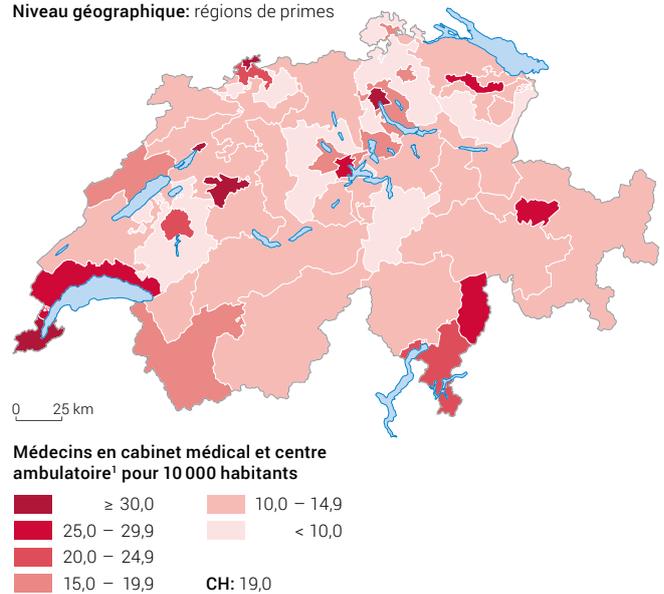
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Densité des médecins actifs en cabinet médical et centre ambulatoire, en 2018

G 3

Niveau géographique: régions de primes



¹ en équivalents plein temps

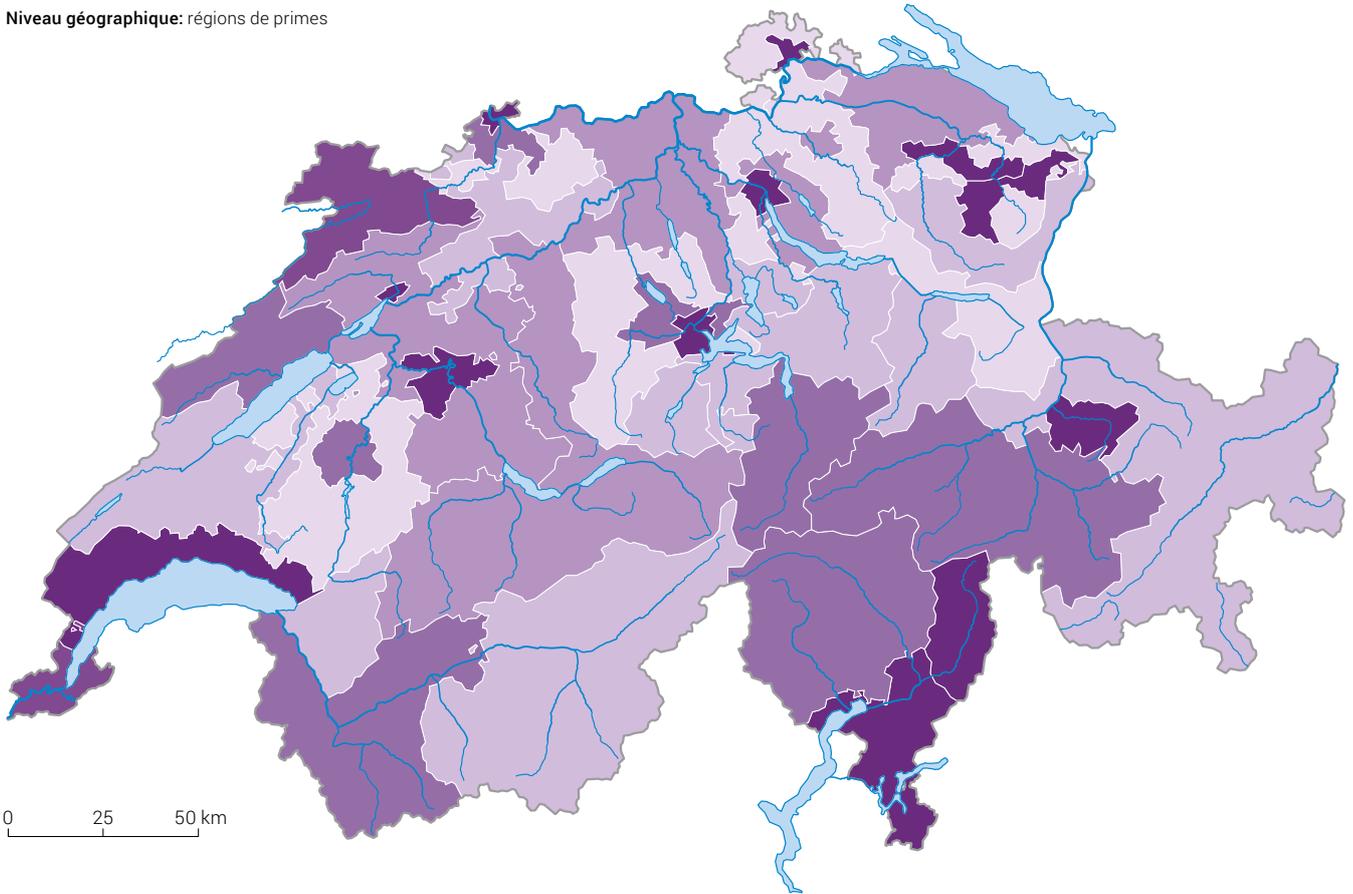
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Densité du personnel soignant, en 2018

G 4

Niveau géographique: régions de primes



0 25 50 km

Soignants (en équivalents plein temps) pour 10 000 habitants



CH: 174,4

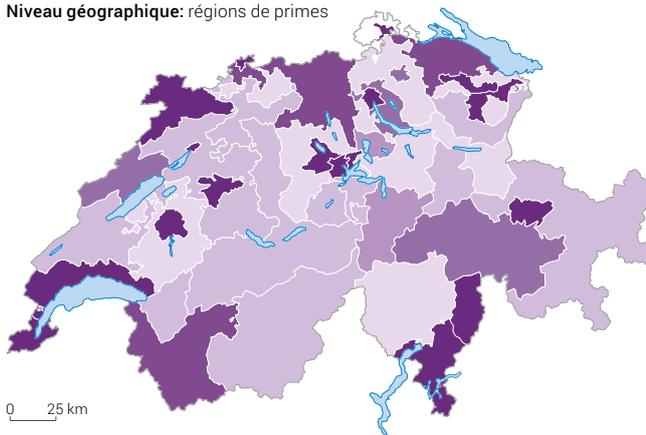
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Densité du personnel soignant en milieu hospitalier, en 2018

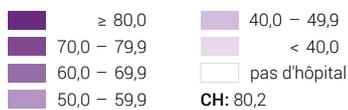
G 5

Niveau géographique: régions de primes



0 25 km

Soignants hospitaliers¹ pour 10 000 habitants



¹ en équivalents plein temps

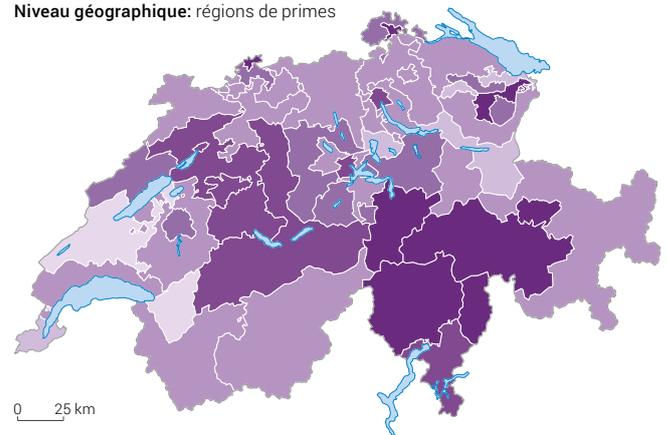
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Densité du personnel soignant en institutions médico-sociales, en 2018

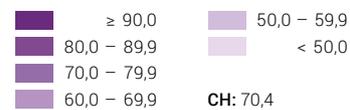
G 6

Niveau géographique: régions de primes



0 25 km

Soignants en institutions médico-sociales¹ pour 10 000 habitants



¹ en équivalents plein temps

Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

de médecins pour 10 000 habitants dans les communes urbaines, la densité tombe à 7,5 dans les régions rurales. Cette relation entre type de commune et densité du personnel médical se retrouve autant pour le milieu hospitalier que pour les cabinets médicaux et centres ambulatoires. Sur la carte, les régions disposant d'établissements hospitaliers d'envergure cantonale ou supra-cantonale ressortent clairement (G2). En ce qui concerne les médecins actifs en cabinets médicaux et centres ambulatoires, il apparaît que leur répartition dans l'espace est corrélée avec la densité des médecins actifs en milieu hospitalier (G3).

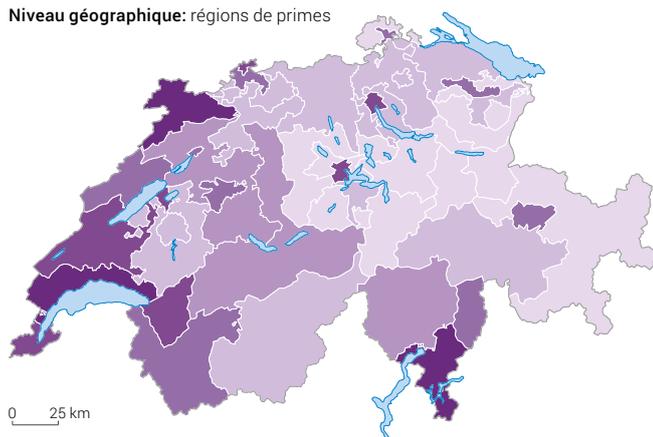
1.2 Soignants

Le schéma dessiné par la densité du personnel soignant (G4) indique une répartition plus homogène sur le territoire en comparaison avec le dessin associé au personnel médical (G1). Les régions démontrant la plus grande concentration sont, sans surprise, également celles qui hébergent un établissement hospitalier d'envergure cantonale ou supra-cantonale.

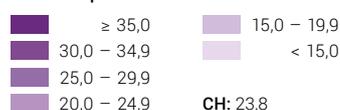
La distribution étendue sur le territoire du personnel soignant apparaît être le résultat d'une relation complémentaire entre l'activité des différents fournisseurs de prestations : milieu hospitalier (G5), institutions médico-sociales (G6) et aide et soins à domicile (G7). En particulier, l'activité des institutions médico-sociales est associée à une plus grande dispersion spatiale, passant de 40,5 à 62,0 pour 10 000 habitants dans les communes rurales et urbaines respectivement (T1). Une distinction apparaît entre les régions latines (hors canton de Fribourg) et alémaniques (hors canton de Berne et principales régions urbaines), concernant les soins à domicile. Dans les premières, la densité de personnel est en effet plus importante que dans les secondes.

Densité du personnel soignant actif dans l'aide et les soins à domicile, en 2018 G 7

Niveau géographique: régions de primes



Soignants actifs dans l'aide et les soins à domicile¹ pour 10 000 habitants



¹ en équivalents plein temps

Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

2 Rétribution

Les données financières des fournisseurs de prestations sont utilisées afin d'identifier la rétribution par fonction de personnel de santé. Exprimée en fonction de la population résidente, la mesure de la rétribution fournit une indication sur l'importance de chaque fonction dans le système et l'économie régionale. Au niveau suisse la rétribution des médecins, tous fournisseurs de prestations confondus, représente l'équivalent de 954 francs par habitant (T2). La majorité de ce montant est associé au médecins actifs en milieu hospitalier (584 francs, contre 367 francs pour les médecins actifs en cabinet médical et centre ambulatoire). Avec un montant de 1270 francs, la rétribution à destination du personnel soignant correspond à un montant d'un tiers supérieur à celui qui est associé aux médecins. Près de la moitié de ce montant (47%) est destinée au personnel soignant en milieu hospitalier, un peu plus d'un tiers (37%) au personnel d'institutions médico-sociales et le reste (16%) est associé à l'aide et aux soins à domicile.

Rétribution en CHF par habitant, Suisse T 2

	Fournisseur de prestations	Rétribution (CHF par habitant)
Médecins	Hôpitaux	584
	Cabinets médicaux	367
	Total¹	954
Soignants	Hôpitaux	595
	EMS	467
	Soins à domicile	208
	Total	1 270

¹ La différence entre le total et les rubriques Hôpitaux et Cabinets médicaux correspond aux revenus des médecins travaillant en EMS.

Source: OFS – Statistique des services de santé

© OFS 2020

2.1 Médecins

En considérant la rétribution destinée aux médecins, les régions abritant les principales agglomérations et les principaux hôpitaux (Arc lémanique, Berne, Bâle et Zürich) (G8) ressortent clairement avec les montants par habitant les plus élevés. Cette concentration des rétributions en faveur des médecins concerne autant le milieu hospitalier (G9) que les cabinets médicaux et centres ambulatoires (G10).

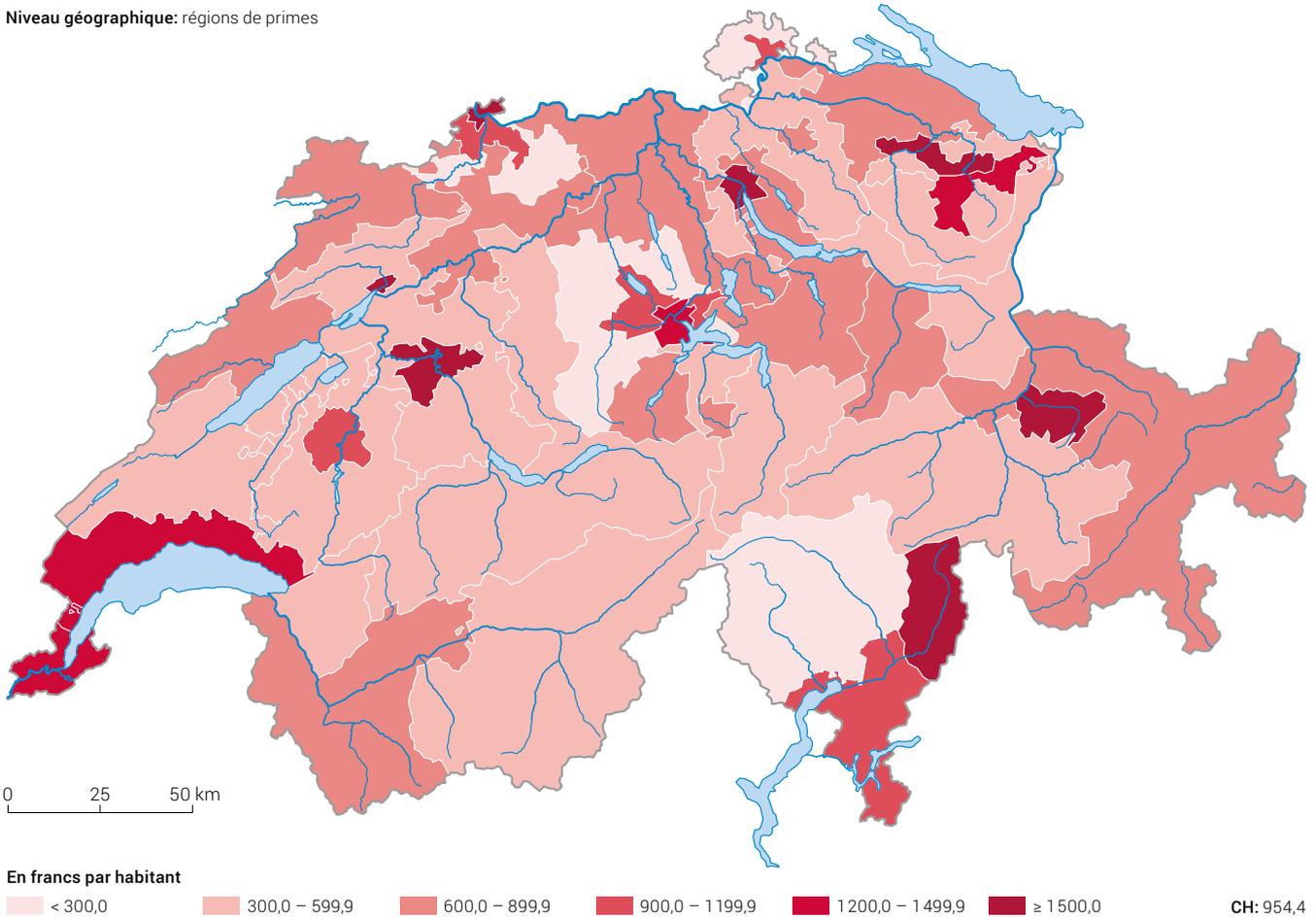
2.2 Soignants

En ce qui concerne la répartition de la rétribution, le schéma relatif au personnel soignant correspond à celui obtenu pour les médecins (G11). Les régions densément peuplées et disposant d'un hôpital de grande envergure sont associées à des montants importants (G12). Les régions périphériques ne sont pas en reste cependant, notamment en raison de la rétribution émanant des établissements médico-sociaux (G13) et de l'aide et des soins à domicile (G14). En ce qui concerne les soins à domicile, une différence entre régions latines (hors canton de Fribourg) et

Rétribution des médecins, en 2018

G 8

Niveau géographique: régions de primes



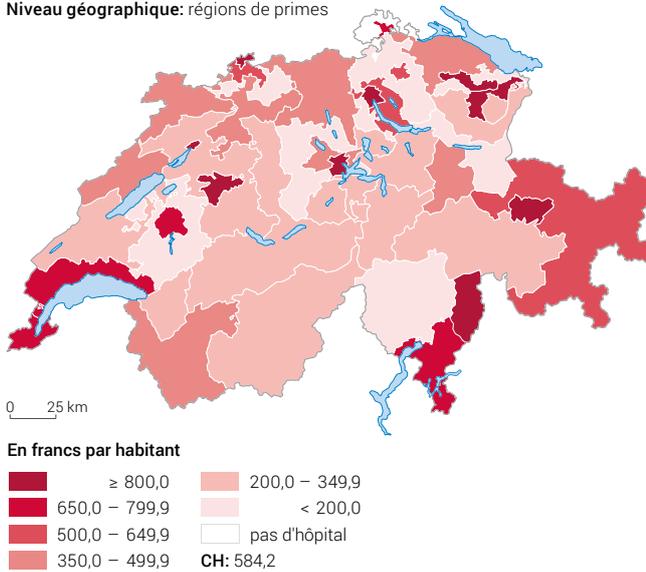
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Rétribution des médecins actifs en milieu hospitalier, en 2018

G 9

Niveau géographique: régions de primes



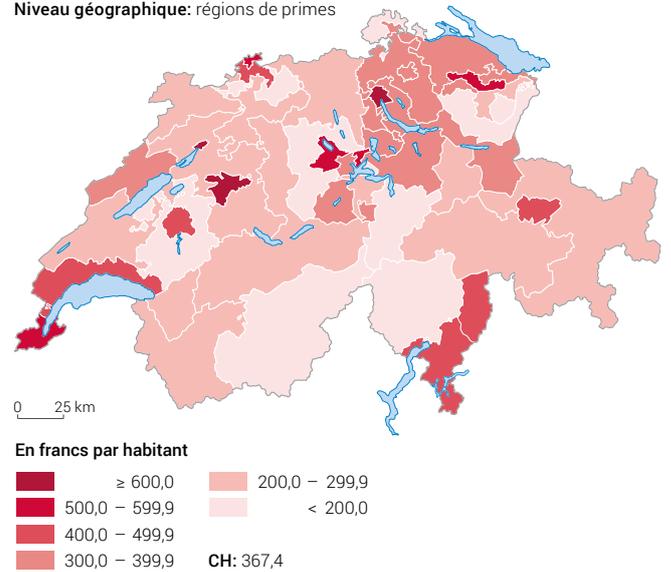
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Rétribution des médecins actifs en cabinet médical et centre ambulatoire, en 2018

G 10

Niveau géographique: régions de primes



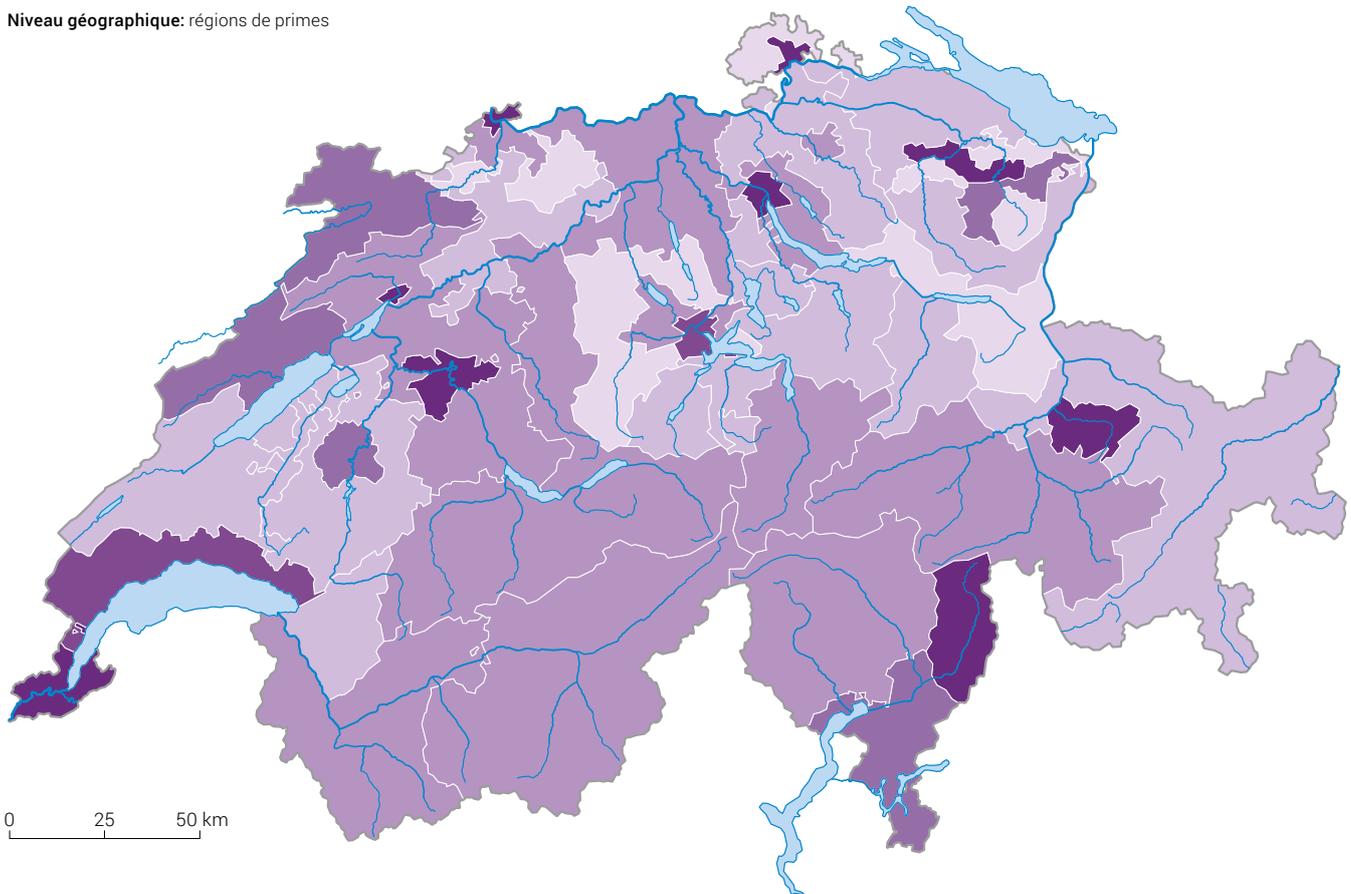
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Rétribution du personnel soignant, en 2018

G11

Niveau géographique: régions de primes



En francs par habitant



CH: 1270,5

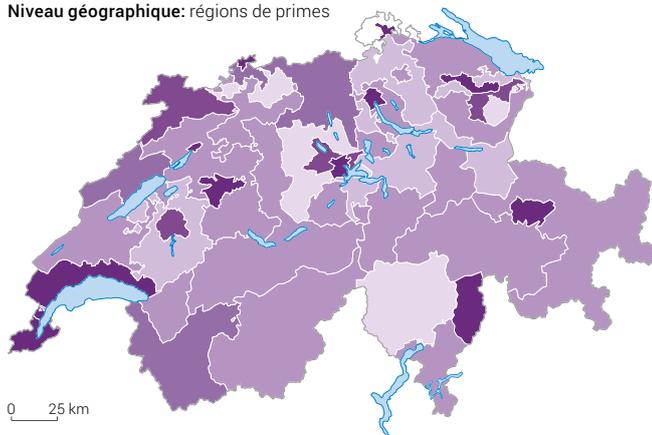
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

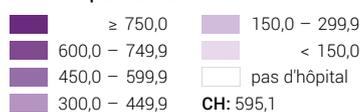
Rétribution du personnel soignant en milieu hospitalier, en 2018

G12

Niveau géographique: régions de primes



En francs par habitant



CH: 595,1

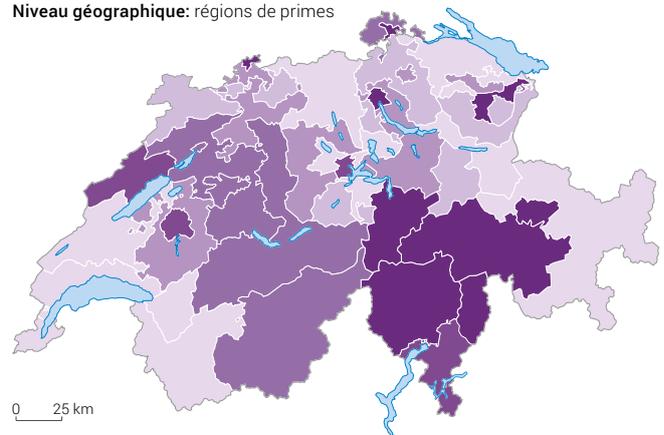
Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

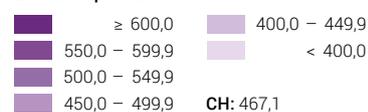
Rétribution du personnel soignant en institutions médico-sociales, en 2018

G13

Niveau géographique: régions de primes



En francs par habitant



CH: 467,1

Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Encadré E1: Méthode et données

Cette publication repose sur une compilation des enquêtes, interrogeant les services de santé, disponibles à l'OFS. La statistique des hôpitaux (KS), la statistique des institutions médico-sociales (SOMED), la statistique de l'aide et des soins à domicile (SPITEX) et la statistique des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (MAS) sont mises à contribution.

Ces enquêtes couvrent notamment les données sur le personnel actif dans les établissements. Les données comptables et financières utiles à identifier la rétribution du personnel de santé, par fonction, sont également employées ici.

Emploi

Comme mesure de l'emploi, le nombre d'équivalents plein-temps (EPT) ayant été actifs en 2018 dans chaque établissement est utilisé. Pour le personnel médical, les médecins actifs dans les hôpitaux (à l'exception des médecins-stagiaires), les institutions médico-sociales et les cabinets médicaux et centres ambulatoires sont considérés. Quant au personnel soignant, celui-ci concerne les personnes actives dans les hôpitaux, les institutions médico-sociales et l'aide et soins à domicile. Les différentes catégories de professionnels actifs dans les soins sont agrégées sous la dénomination générique de personnel soignant, qui regroupe les infirmières et infirmiers diplômés, le personnel soignant intermédiaire et les auxiliaires de soins.

Rétribution

En ce qui concerne la rétribution du personnel de santé, sont assimilés les salaires, les honoraires du personnel externe, et le profit des entreprises ayant la forme de raison individuelle, le cas échéant. La mesure qui en découle correspond à une rétribution brute du personnel actif au sein de l'entreprise, indépendamment du statut (employé, entrepreneur, externe): il s'agit du salaire brut pour le personnel employé et de la rétribution de l'entrepreneur avant déduction de la part «employé» des charges sociales (AVS, prévoyance) pour les entreprises individuelles. À noter qu'aucune distinction n'est faite selon la source du financement (assurance obligatoire, assurance complémentaire ou autre).

Estimations pour les données des cabinets médicaux et centres ambulatoires

De par la nature exhaustive des enquêtes utilisées, le nombre d'équivalents plein-temps actifs sur l'année dans chacun des différents établissements recensés est une simple reprise des informations contenues dans les réponses aux questionnaires soumis annuellement. Exception est faite cependant pour les informations couvrant les cabinets médicaux et centres

ambulatoires, dont l'enquête est associée avec un taux de réponse de 55% (données de l'année 2018). Le nombre d'équivalents plein-temps et la rémunération des médecins actifs dans les entreprises n'ayant pas donné réponse à l'enquête MAS ont été estimés au moyen d'une procédure en deux étapes. En premier lieu, les réponses des entreprises aux enquêtes 2017 et 2018 ont été mises en commun (21 842 observations) afin d'estimer, au moyen d'une régression linéaire, le nombre d'équivalents plein-temps en fonction des variables explicatives suivantes:

- forme juridique de l'entreprise (raison individuelle, société anonyme, etc.);
- orientation du cabinet (premier recours, spécialisation, mixte);
- canton d'activité;
- année.

Ces informations étant également disponibles pour les entreprises non-répondantes, le résultat de la régression est utilisé afin de prédire le nombre d'équivalents plein-temps lorsque l'information est manquante.

Dans un second temps, les données sur la rémunération des médecins (salaire et, pour les raisons individuelles, profit de l'entreprise) sont mises à contribution en expliquant, à nouveau au moyen d'une régression, une fonction logarithmique de la rémunération sur le nombre d'équivalents plein-temps de l'entreprise à côté des quatre caractéristiques utilisées dans la première étape et listées ci-dessus. Le résultat de cette estimation permet de prédire la rémunération lorsque l'information est manquante, basé sur les caractéristiques connues des entreprises non-répondantes et sur l'estimation préalable du nombre d'EPT (provenant de la première étape).

Données au niveau de régions de primes

Les données sur le nombre d'équivalents plein-temps par établissement sont agrégées au niveau des régions de primes, telles que définies par l'Office fédéral de la santé publique. Ces régions subdivisent les cantons afin d'obtenir des zones géographiques reflétant une certaine homogénéité en terme de coûts à la charge de l'assurance-maladie obligatoire. Le territoire national est ainsi découpé en 42 régions. Le nombre d'équivalents plein-temps est exprimé en fonction de la population résidente permanente de la région de prime, état au 31 décembre 2018 (données provenant de la statistique de la population et des ménages, OFS).

Typologie urbaine-rural et données communales

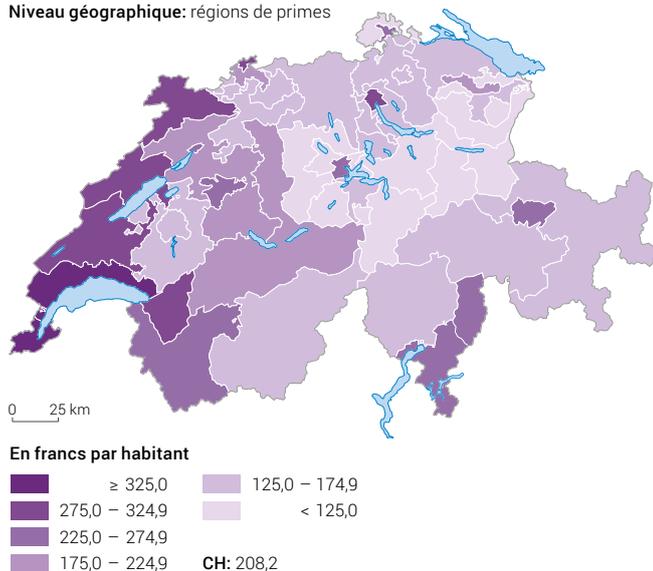
Afin de distinguer les communes en fonction du gradient ville-campagne, la classification de la typologie urbain-rural 2012 de l'OFS est utilisée. Pour les besoins de la publication, l'état des communes au 31 décembre 2018 est considéré.

alémaniques (hors canton de Berne et principales régions urbaines) ressort une nouvelle fois, confirmant la relative importance du domaine de l'aide et des soins à domicile dans les régions latines et les grandes agglomérations.

Rétribution du personnel soignant actif dans l'aide et les soins à domicile, en 2018

G 14

Niveau géographique: régions de primes



Source: OFS – Statistique des services de santé (GVS)

© OFS 2020

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Service d'informations Santé, OFS, tél. 058 463 67 00
Rédaction:	Gian-Paolo Klinke, GESV
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	14 Santé
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Cartes:	section DIAM, ThemaKart
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2068-1800